



# MODIFICATION DE L'INVITATION

## RETOURNER LES OFFRES Á :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Sujet :</b> Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues – pour la gestion des feux à Parcs Canada		
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-14-5014/A	<b>N° de modification de l'invitation :</b> 02	<b>Date :</b> 02 juin 2014
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-14-00632887		
<b>L'invitation prend fin :</b>		
<b>Á :</b> 14h00	<b>Le :</b> 11 juin 2014	<b>Fuseau horaire :</b> Heure Avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Adam Krisch		
<b>N° de téléphone :</b> (403) 292-4560	<b>N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Courriel :</b> <a href="mailto:adam.krisch@pc.gc.ca">adam.krisch@pc.gc.ca</a>

## À REMPLIR PAR L'OFFRANT ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.

<b>Raison sociale de l'entreprise</b>	
<b>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



**La présente modification vise à répondre aux questions reçues des soumissionnaires.**

**1. Question :**

Point 2.1 (e) de 2. Critères techniques cotés par points aux termes de l'annexe E – Critères d'évaluation technique :  
Si une entreprise fait des affaires depuis moins de trois ans, le soumissionnaire doit-il mentionner l'expérience antérieure acquise au cours des cinq dernières années par le personnel dans le même domaine, mais pour d'autres entreprises?

**Réponse :**

Oui.

**2. Question :**

Point 2.2 (a, b, c, d) de 2. Critères techniques cotés par points aux termes de l'annexe E – Critères d'évaluation technique :  
Si une entreprise fait des affaires depuis moins de trois ans, le soumissionnaire doit-il informer Parcs Canada des incidents auxquels le personnel ou la direction a fait face en travaillant pour d'autres entreprises au cours des trois dernières années?

**Réponse :**

Oui.

**3. Question :**

Point 2.1 (a, b) de 2. Critères techniques cotés par points aux termes de l'annexe E – Critères d'évaluation technique :  
Les points (a) et (b) demande tous deux des détails sur la « formation ». L'Agence veut-elle des renseignements différents en (a) et (b) ou est-ce que l'information doit être répétée?

**Réponse :**

Le point (a) concerne la façon dont le soumissionnaire recrute son équipe et le type de formation qu'il lui offre (c.-à-d. formation en cours d'emploi ou autres types de formation) pour veiller à son perfectionnement. Le point (b) concerne davantage les normes au sens large, c.-à-d. quelles normes de formation le soumissionnaire utilise-t-il (normes de formation du CIFFC, de la C.-B., de l'Alb., etc.)

**4. Question :**

Point 2.1 (a) de 2. Critères techniques cotés par points aux termes de l'annexe E – Critères d'évaluation technique :  
Pouvez-vous mieux définir les attentes de Parcs Canada en termes de contrôle de la qualité?

**Réponse :**

Les soumissionnaires doivent préciser comment ils évaluent leurs employés sur le plan des compétences et de l'expérience. Par exemple, certaines entreprises semblent procéder à des examens annuels et offrir des formations de mise à niveau, tandis que d'autres envoient de temps à autre des superviseurs sur place.

***Toutes les autres modalités demeurent inchangées.***